

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

Valenti

Interrogé sur son acharnement, le président a répondu qu'il cherchait avant tout à défendre le principe du libre-échange. « Il y a une foule de compagnies canadiennes qui distribuent leurs films aux États-Unis sans que cela fasse problème. De la même manière, une des plus riches et des puissantes compagnies de câble, *Roger's cable*, est une compagnie canadienne et il n'y a personne ici qui trouve à redire quoi que ce soit sur le sujet. » Réaffirmant qu'il n'a jamais demandé au Département d'État de faire pression auprès du gouvernement Johnson, il a avoué qu'il ne savait pas ce qu'il allait faire à l'avenir ni s'il allait intervenir auprès du gouvernement libéral.

Selon certaines informations, la lettre de Jack Valenti aurait été très mal reçue par le premier ministre Lévesque. Ce dernier en aurait fait part au ministre des Affaires culturelles, M. Clément Richard, en le pressant d'agir sur le sujet. La position de René Lévesque était claire. Il y a deux ans à l'aube de l'adoption de la Loi sur le Cinéma, il avait déclaré publiquement en Chambre. « Nous ne céderons jamais aux demandes des distributeurs américains. Les investissements des Américains sont bienvenus ailleurs que dans ce secteur-là. »

Clément Richard partageait la même opinion. À son départ, il aurait obtenu l'assurance de Pierre Marc Johnson que le règlement 105 de la Loi du cinéma serait adopté. Mais selon les mêmes sources, le gouvernement péquiste n'était pas unanime. Au conseil des ministres du 27 novembre, les ex-ministres Bernard Landry et Louise Beaudoin n'auraient pas été d'accord avec le règlement controversé. En l'absence de consensus, le premier ministre Pierre Marc Johnson aurait préféré surseoir le règlement controversé et laisser le cadeau empoisonné entre les mains des libéraux.

Cinéma

Le gouvernement américain auprès du gouvernement québécois pour que celui-ci abandonne son projet. M. Masse rétorque: « Si j'étais un homme peureux, il y a longtemps que j'aurais quitté la politique ». Cette prudence ne s'explique que par une volonté de concertation avec les provinces, assure-t-il.

Dans le domaine du cinéma, la concertation entre les deux paliers de gouvernement est indispensable, estime le ministre. Selon lui, le fédéral peut mieux intervenir dans le domaine de la production alors que les provinces peuvent mieux exercer leurs compétences par rapport à tout ce qui est la distribution.

Si les fruits de cette concertation ne seront pas connus avant encore plusieurs mois, on se met dès les prochains jours à l'oeuvre. Ainsi, lundi prochain aura lieu une rencontre des sous-ministres de l'Éducation, de la Culture et des Communications des 11 gouvernements canadiens. Il s'agira alors de commencer à préparer une rencontre ministérielle qui aura lieu à la mi-février où on discutera exclusivement de cinéma et d'édition.

Les recommandations soumises hier par le groupe Raymond-Roth feront partie de la discussion, indique M. Masse qui refuse de les commenter en expliquant ne pas vouloir présumer du résultat des discussions avec les provinces. Notons cependant que le ministre n'indique pas ce qu'il fera si aucun consensus ne se dégage parmi les provinces.

En commandant une telle étude, le ministre voulait avant tout obtenir un diagnostic de l'état de l'industrie cinématographique. Il semble assez d'accord d'ailleurs avec le diagnostic posé puisqu'il constate personnellement que le gouvernement canadien et les Canadiens investissent à fonds perdus dans cette industrie. Alors qu'en 1984 on a investi \$ 200 millions dans la production de films canadiens, un seul fut montré sur les écrans canadiens. « Parce que, dit-il, les réseaux de distribution sont com-

Cinéma : Johnson nuance les propos de Godin

MARIE-AGNÈS THELLIER

Le premier ministre sortant, M. Pierre Marc Johnson, a nuancé hier les propos du ministre des Affaires culturelles, M. Gérard Godin, sur des pressions qu'aurait exercé le gouvernement américain sur le règlement 105 de la loi sur le cinéma.

« Je n'ai pas moi-même subi de pressions du consulat américain ou des «majors» (principales compagnies américaines impliquées dans l'industrie cinématographique) », a précisé M. Johnson aux journalistes.

Il a signalé cependant que de vigoureuses pressions avaient été faites par des représentants de ces «majors» auprès des propriétaires de salles de cinéma du Québec. « Les majors ont joué dur », a-t-il dit.

De plus, « le consulat américain, par la voie du ministère des Relations internationales, a fait savoir

ses réserves sur le projet de règlement, réserves faites par rapport au GATT », a aussi précisé le premier ministre sortant. Mais le gouvernement prévoyait une telle réaction du gouvernement américain.

Si on se fie aux propos tenus hier par M. Johnson, la pression morale est aussi venue de l'imminence des élections. Il y avait eu de longues tractations au sujet du règlement prévu par la Loi sur le cinéma, « adoptée à l'unanimité », rappelle M. Johnson. Les tractations avaient abouti à de telles modifications dans le projet initial qu'il aurait fallu publier un nouvel avant-projet de règlement, selon les conseillers juridiques du gouvernement.

Or, le conseil des ministres n'a été saisi de cet avant-projet qu'une semaine avant les élections générales. Aussi, le premier ministre sortant a-t-il jugé préférable que ce soit le prochain gouvernement en place qui prenne la décision.

mandés par des réseaux qui prennent leurs décisions majoritairement à Hollywood.

Le groupe de travail croit que la majorité des problèmes du cinéma canadien a sa source dans le monopole qu'exerce sur la distribution les majors comme on appelle les sociétés américaines qui font la distribution des films. « Qui contrôle la distribution contrôle le cinéma », fait-on observer en notant qu'en 1981, environ 97 % des bénéfices de la distribution au Canada étaient réalisés par les majors. Et depuis, ce contrôle se serait encore accentué.

Le marché canadien du film étant exploité par des étrangers, les liens entre production et distribution nationales se trouvent à être inopérants, explique-t-on. Les distributeurs sont non seulement le canal qui permet de faire voir les films produits, mais aussi le canal qui permet de recueillir les profits pour qu'ils soient réinvestis dans de nouvelles productions.

Les majors étant américains, les profits sont réinvestis non pas dans la production canadienne mais dans la production américaine. Les producteurs canadiens sont ainsi privés d'une source importante de capitaux. Mais ce n'est pas leur seul problème. Les majors travaillent pour un marché domestique qui est toute l'Amérique du Nord. Le Canada fait partie du marché domestique américain. Aussi, ils achètent les droits des films étrangers pour les États-Unis et le Canada, privant les distributeurs canadiens d'un accès à ces films. Les films canadiens dont ils veulent bien par ailleurs acheter les droits doivent être autant présentables à leur avis aux États-Unis qu'au Canada, si bien qu'ils ne présentent guère de films canadiens sur les écrans canadiens.

Dans cette perspective, le groupe de travail estime que le premier geste à poser est de donner aux Canadiens le contrôle de la distribution des films au Canada. « Tout pays qui entend préserver et affirmer sa souveraineté doit être maître de pareilles décisions », écrit-on dans le rapport. On ajoute: « Le Canada doit maîtriser le développement de son industrie cinématographique s'il veut permettre aux Canadiens d'exprimer leur culture, d'affirmer leur identité ».

Le gouvernement canadien doit, propose-t-on, affirmer par un énoncé de politique le caractère essentiel de la propriété canadienne de la distribution, puis prendre les mesures législatives et réglementaires appropriées. On propose aussi que Investissement Canada soit chargé de veiller à ce qu'aucune nouvelle entreprise étrangère ne soit autorisée à s'implanter au Canada.

Ce contrôle canadien sur la distribution permettrait, croit-on, des investissements directs des distributeurs dans de nouveaux films. On estime que les droits qui pourraient être payés pour un film anglophone de qualité pourraient varier entre \$ 250,000 et \$ 1 million. Associé à de nouvelles mesures gouvernementales de financement, dont un fonds

vesti énormément d'énergie dans ce seul dossier de la construction. Pratiquement sans résultat palpable. Comment expliquer cet échec apparent ?

Il y a d'abord la difficulté même du problème qu'il ne faut pas sous-estimer. Tous les ministres s'y sont cassés les dents. En même temps, M. Fréchette se dépensait sans compter dans un autre dossier, celui de la réforme de la loi des accidents du travail, qui aura accaparé l'essentiel de son activité parlementaire des derniers douze mois. Enfin, le ministre s'était donné comme règle de rechercher les véritables consensus sans lesquels toute solution n'est qu'illusion et cataplasmes.

Il y a aussi le fait que M. Fréchette n'a pas trouvé chez ses collègues du cabinet l'appui qu'il était en droit d'attendre d'eux. Plus souvent qu'à son tour, on lui aura coupé l'herbe sous le pied.

Si bien que le moment venu de passer la main — malgré la tenue de deux commissions parlementaires, la création d'un groupe de travail interministériel, la rédaction même d'un livre vert qui n'a jamais été rendu public et dont on ne connaît la teneur qu'à la suite de fuites dans les médias — le dossier de la construction est resté pratiquement inentamé.

Il appartiendra au nouveau ministre du Travail d'assurer le relais.

Avant de s'attaquer au problème de fond, ce dernier devra se saisir rapidement de quelques éléments du contentieux. Par exemple, le déficit de l'Office de la construction que viendra creuser, le premier janvier prochain, le retrait d'une subvention relative, justement, aux activités de placement de cet organisme. De même, l'association patronale, à la veille de la reprise des négociations pour le renouvellement du décret de la construction, n'a pas encore réussi à procéder à l'élection d'un nouveau conseil d'administration. Il n'est pas exact que l'AECQ soit dans une situation d'«illégalité technique» (comme nous l'avons déjà écrit, ce dont nous nous excusons, un peu tardivement il est vrai). Il n'en reste pas moins que, cette semaine même, les dirigeants de l'association se présenteront devant la cour pour réclamer un «jugement déclaratoire» leur indiquant la conduite à suivre. Cet obstacle aurait pu être levé depuis plusieurs mois. Il aurait suffi que le conseil des ministres donne le feu vert au projet de réforme des statuts et règlements de l'AECQ que M. Fréchette avait accepté de parer. Mais d'autres intérêts avaient l'oreille d'autres ministres... Et le projet est resté sur la table.

Pour ce qui est du règlement de placement, le nouveau ministre pourrait commencer par donner suite à certains amendements envisagés il y a quelques mois prévoyant l'assouplissement des critères de délivrance des permis de travail. Il pourrait ainsi, en trépanant le gros oriel dans la piscine, prendre la température de l'eau. Cela le préparera aux expériences de la douche écossaise que les «partenaires sociaux» se plairont à lui ménager.

Une seule note claire dans un tableau plutôt sombre: le bâtiment va ! On parle même de plein emploi. La construction domiciliaire se maintient malgré la fin de la Corvée-Habitation et l'activité a repris de plus belle dans le secteur commercial et industriel. En fait, de janvier à octobre 1985, l'Office de la construction a émis quelque 10,000 nouveaux permis dont 7,000 sont allés à des apprentis. La construction n'est plus tout à fait la chasse-gardée qu'elle était il y a deux ans à peine.

C'est à croire qu'avec un minimum de croissance, les choses ont tendance à s'arranger tout seules, pour peu qu'on les laisse tranquilles.

Libré-échange

rencontre entre le premier ministre canadien, M. Brian Mulroney, et M. Reagan doit par ailleurs avoir lieu en mars.

Mulroney a déjà proposé la tenue de négociations dans une lettre adressée à M. Reagan en septembre dernier. Mais il faut avouer que le débat, qui soulève les passions au pays, a jusqu'à présent laissé les Américains indifférents.

Cependant, sur des dossiers spécifiques comme le bois, les congressistes américains sont extrêmement vigilants. Ils exigent d'ailleurs que les deux pays discutent de ce secteur immédiatement, avant le début des négociations officielles sur le libre-échange, parce qu'ils jugent que les importations de bois canadien aux États-Unis (représentant 31 % du marché américain) sont déloyales, encouragées par des subventions canadiennes qui, à leur avis, faussent les règles du jeu.

Hier, dans sa lettre au Congrès, M. Reagan a souligné qu'il considérait les négociations sur le libre-échange « comme une occasion de renforcer de façon significative les efforts américains pour éliminer les quelconques commerciales avec le Canada ».

Le président américain rappelle qu'un cinquième des exportations américaines sont destinées au Canada.

SAQ

relations publiques à la SAQ, a indiqué hier qu'on surveille tout de même la situation de très près et qu'on se tient en communication avec le ministre fédéral de la Santé et du Bien-Être, ainsi qu'avec toutes les autres régies provinciales d'alcools.

M. Lafond a mentionné qu'en 1982 une étude faite par l'Université Davis en Californie suggérait de ne pas utiliser le carbonate éthylique dans les vins cuits, comme les portos. La SAQ avait alors suivi ce conseil. Le carbonate éthylique, un sous-produit de la fermentation, serait la cause de cancer chez des animaux qui ont fait l'objet de tests en laboratoire, mais il n'y aurait aucune preuve scientifique permettant d'établir que ce sous-produit cause le cancer chez les humains.

Reagan attaque tous les régimes communistes

WASHINGTON (AFP) — Le président américain, M. Ronald Reagan, a déclaré, hier, que le problème des droits de l'homme continuera à avoir un « effet profond » sur les relations entre les États-Unis et l'Union soviétique car leur respect est fondamental pour l'établissement d'une paix durable.

Dans un discours ferme envers les régimes communistes prononcé à la Maison-Blanche à l'occasion du 37e anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'homme, M. Reagan a ajouté que les États-Unis « ne peuvent et ne veulent tourner le dos à tous ceux, qui à travers le monde, sont engagés dans une bataille anti-communiste pour la liberté ».

Le président américain qui a critiqué les abus des droits de l'homme à travers le monde a d'autre part une nouvelle fois condamné le régime « répugnant » de l'apartheid et a déclaré qu'il était temps pour le gouvernement sud-africain de prendre des mesures pour y mettre fin.

« Qu'on ne se y trompe pas. Les droits de l'homme continueront à avoir un effet profond sur les relations américano-soviétiques dans leur ensemble car ils sont fondamentaux dans notre vision d'une paix durable », a déclaré M. Reagan, précisant qu'il avait clairement exprimé ce point de vue au secrétaire général du Parti communiste soviétique, M. Mikhaïl Gorbatchev, lors du récent sommet de Genève.

Évoquant l'engagement figurant dans la déclaration finale du sommet de Genève de résoudre les problèmes humanitaires dans un esprit humanitaire, M. Reagan a déclaré que l'Amérique examinera avec espoir comment cet engagement est respecté.

Le président a spécifiquement critiqué la Pologne pour l'interdiction du syndicat Solidarité, la Roumanie pour des persécutions religieuses et la Bulgarie pour la « persécution » de

sa minorité turque.

Il a accusé les troupes soviétiques en Afghanistan « d'avoir assassiné des femmes et des enfants innocents », d'avoir utilisé des gaz toxiques et « d'avoir bourré des jouets de petits explosifs » pour « démoraliser le peuple en rendant infirmes les enfants afghans ».

Passant en revue la situation des droits de l'homme à travers le monde, M. Reagan a condamné la « dictature étrangère » imposée au Cambodge, le régime communiste du Vietnam, le gouvernement marxiste d'Éthiopie « qui s'est servi de la famine pour punir de larges secteurs de sa population », le totalitarisme institutionnel de Cuba et enfin le Nicaragua, « qui semble embarqué sur la même voie ».

« Par leur nature même, (certains régimes) sont fondés sur la négation des droits de l'homme », a ajouté M. Reagan, qui a cependant reconnu que des pays « amis des États-Unis » étaient aussi « coupables d'abus ».

Il a ainsi critiqué l'état d'urgence et le pouvoir sans limite donné à la police sud-africaine par réduire au silence les critiques du gouvernement et a appelé le gouvernement de Pretoria à accepter des compromis et la réconciliation pour mettre fin à la tourmente.

M. Reagan a aussi déclaré que dans le cas du Chili et des Philippines, les États-Unis avaient exprimé leur « ferme préoccupation face à des amis qui se dissocient des traditions démocratiques ».

M. Reagan a enfin évoqué la situation des Bahais en Iran où, selon lui, 198 membres de cette religion ont été tués depuis 1979 et 787 emprisonnés. « Leur cas constitue un des cas les plus tragiques de violation des droits de l'homme », a ajouté le président américain devant plusieurs dirigeants de la communauté bahai américaine présents à cette cérémonie.

Le « problème » sikh Ghandi félicite Ottawa

NEW DELHI (PC, Le Devoir) — A quelques jours de la visite à New Delhi du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, le premier ministre indien, M. Rajiv Gandhi, a eu des paroles élogieuses à l'endroit du Canada, parce qu'il prend des mesures pour réduire les activités des Sikhs à l'étranger.

M. Ghandi s'est félicité de la décision récente d'Ottawa de lever le moratoire concernant les demandes de statut de réfugié politique présentées par des sikhs. Il y a deux semaines, le gouvernement canadien annonçait en effet que les Indiens (de grand nombre des Sikhs) dont la demande de statut de réfugié était rejetée devaient retourner dans leur pays. Ottawa avait précédemment décrété un moratoire, peu populaire à New Delhi, en raison de la situation explosive en Inde, entre Indiens et Sikhs.

« Nous avons été témoins d'initiatives très positives au Canada et nous en sommes très heureux », a commenté M. Ghandi alors qu'il était interrogé au sujet de sa campagne visant à persuader les gouvernements occidentaux de mettre un frein aux activités des sikhs vivant à l'étranger.

M. Ghandi a également confirmé hier que le Canada avait accepté d'entamer des négociations sur un traité d'extradition avec l'Inde dès la semaine prochaine au moment de la visite en Inde de M. Clark, la semaine prochaine.

Même si l'adoption d'un tel traité n'entraînera pas le retour en Inde d'un grand nombre d'Indiens — parce que les procédures d'extradition sont complexes et qu'il s'agit de doter les deux pays d'un outil dont la plupart des pays du Commonwealth disposent déjà —, à Ottawa, un porte-parole du Secrétariat des Affaires extérieures a confirmé hier au Devoir que le traité faisait partie d'un ensemble de mesures canadiennes ayant pour but de régler « le problème sikh ». Jusqu'à présent les autorités indiennes n'ont exprimé leur intérêt que pour un seul Sikh vivant au Canada.

D'autre part, dans ses commentaires sur les Sikhs, le premier ministre indien, qui prononçait hier une allocution à un déjeûner organisé par le Cercle des correspondants étrangers en Inde, n'a pas caché son embarras vis-à-vis de l'attitude de la Grande-Bretagne en ce qui a trait au problème des extrémistes sikhs.

« La Grande-Bretagne a certes adopté des mesures positives, mais

nous sommes d'avis qu'elle a accordé la citoyenneté (britannique) à un individu en particulier qui ne la méritait pas et nous estimons qu'il s'agit d'un pas en arrière », a dit M. Ghandi, qui n'a toutefois pas dévoilé l'identité de la personne en cause, un sikh de toute évidence.

La Grande-Bretagne et le Canada comptent tous les deux une importante communauté sikh parmi lesquelles vivent des extrémistes qui prônent la sécession de l'État du Punjab pour en faire un État indépendant du sous-continent indien. Le Khalistan, ainsi que serait nommé le Punjab, deviendrait la patrie des 15 millions de sikhs.

M. Ghandi a demandé au premier ministre canadien, M. Brian Mulroney, et à son homologue britannique, Mme Margaret Thatcher, d'adopter des mesures plus sévères à l'endroit des extrémistes sikhs vivant au Canada et au Royaume-Uni.

Le nationalisme sikh, tant en Inde qu'à l'étranger, constitue un problème aigu pour le gouvernement indien.

En dépit de l'accord intervenu entre le gouvernement de New Delhi avec le gouvernement du Punjab, une nouvelle vague de terrorisme a déferlé récemment sur l'État du nord-est de l'Inde, qui est la patrie de la majorité des 15 millions de sikhs. Cette secte religieuse s'est séparée de la religion hindoue, la religion de la grande majorité du peuple indien.

Les relations sikh-hindou se sont détériorées depuis que le premier ministre de l'époque, Mme Indira Gandhi, mère de l'actuel premier ministre, a ordonné à l'armée indienne d'investir le temple d'or de Amritsar, au Punjab, qui avait été transformé en forteresse par les extrémistes sikhs.

Par la suite, Mme Gandhi devait être assassinée par deux sikhs qui faisaient partie de sa garde personnelle. L'attaque contre le temple d'or et l'assassinat de la première ministre ont donné lieu à des conflits raciaux qui ont entraîné la mort de milliers de personnes.

L'extrémisme sikh est également une cause de frictions entre les gouvernements de New Delhi et de Lahore, capitale du Pakistan voisin.

Lundi, débutait à Lahore, de l'autre côté de la frontière séparant le Punjab et le Pakistan, le procès de six sikhs possédant la citoyenneté canadienne, qui ont accusés d'avoir attaqué deux diplomates indiens le 27 novembre.

AUJOURD'HUI

L'Équipe offre des cours de caractéologie, auto-analyse des rêves, tarot, numérologie et chiromancie au 685, boulevard Décarie nord, à Saint-Laurent (session de 10 semaines à compter du 20 janvier). Il y aura soirée d'information ce mercredi à 19 h 30 à la même adresse. 744-1702.

Il y aura une assemblée générale de l'association Égalité aux pères séparés ou divorcés, à 19 h 30 à l'église Saint James-the-Apostle (1439, rue Sainte Catherine ouest). Le film *Les Enfants divorcent-ils ?* y sera présenté. 364-3234.

À 11 h, au salon Alfred-Rouleau de l'hôtel Méridien (complexe Desjardins), se tient le colloque annuel de l'Ambaq. Le thème sera « l'intrapreneurship » et les conférenciers invités seront MM. Roger Néron, président-directeur général de Culinar, Jean Monty, vice-président exécutif (affaires générales) de Bell Canada, et Guy Coulombe, président-directeur général de l'Hydro-Québec. On peut réserver en téléphonant au 866-2916.

Assemblée annuelle d'information du CLSC de la Côte-des-Neiges, de 18 h à 20 h 30 au 3600, rue Van-Horne. 731-8531.

Soirée d'information sur les méthodes naturelles de régulation des naissances offerte par Serena Rive-Sud à 19 h 30 au collège Durocher (857, promenade Riverside, Saint-Lambert, entrée rue Tiffin, porte 77). 468-9885.

Déjeuner-causerie offert par la Société pour le progrès de la Montérégie, en compagnie de M. Nic Leblanc, député de Longueuil, au Sheraton-Le Saint-Laurent de l'Île Charron, à midi 15. 651-6570.

Concert de Noël de l'école Joseph-François-Perrault, à 20 h, à l'église Saint-Édouard (angle Saint-Denis et Beau-bien). 722-9832.

Épilepsie-Montréal vous invite à une conférence intitulée « Le monde du travail — que donnera M. Jacques Tremblay, conseiller à l'emploi du club de placement d'Épilation-Montréal, à 19 h 30 au 201, place Charles-Lemoyne, bureau 202, à Longueuil. 252-0659.

Dernière d'une série de six rencontres d'initiation biblique avec le père Julien Harvey, s.j. : « L'Exode, livre du peuple de Dieu », à la salle du Gesù (1200, rue de Bleury). 866-2305.

L'Association culturelle T.-X.-Renard vous convie à une conférence du professeur Pierre Lapalme intitulée « Vienne et la musique », à 20 h 15 au 1455, rue Saint-Denis, pavillon Judith-Jasmin, salle J-2930. 332-4126.

Le spéléologue Daniel Caron sera le conférencier invité à la midi-causerie de la bibliothèque de Saint-Laurent (1390, rue de l'Église), à midi. 744-7315.

La Corporation professionnelle des administrateurs agréés du Québec reçoit Mme Suzanne Biais-Grenier, ministre fédérale d'État aux Transports, à l'hôtel du Parc, à midi, pour un déjeuner-conférence. Mme Grenier parlera des nouvelles initiatives pour le ministère des Transports du Canada. 737-7147.

L'Agira de Montréal invite le public à une conférence dont le thème sera « Dimensions parallèles : corps étherique et corps astral ». Rendez-vous au 6977, rue Saint-Denis, à 19 h 30. 274-8872.

Bref, l'Algérie souffre des maux classiques des pays en développement, et des économies trop centralisées. « En 1962 nous n'avions rien, dit-on au ministère du plan, ni ressources ni capitaux, ni hommes ni marché. Aucun capitaliste étranger n'aurait investi ici. Il fallait bien que l'État s'en charge. » Il n'est que de lire la presse pour se persuader que l'intendance n'a pas suivi. De janvier à juillet, le service public des chemins de fer a totalisé la bagatelle de 106 déraillements, soit près d'un train tous les deux jours, lisait-on en novembre dans l'hebdomadaire *Algérie actualité*, qui dénonçait le « laisser-aller », le « laxisme de bon aloi » régnant au sein de la SNTF.

(1) 1 dinar vaut 1,72 F.

Engagement

à M. Raynald Fréchette d'avoir essayé, lui qui fut un excellent ministre du Travail, peut-être le meilleur que le Québec ait connu depuis longtemps.

M. Fréchette n'avait rien du ministre pompier à la manière d'un Jean Cournoyer par exemple. Il n'avait pas, non plus, l'angélisme du ministre animateur social qu'on a pu observer chez un Jacques Couture ou l'aplat-ventrisme syndical d'un Pierre Marois. Il ne se contentait pas d'expédients parfois boiteux, reproche qu'on pourrait adresser à M. Pierre Marc Johnson qui avait occupé ce fauteuil avant d'être muté aux Affaires sociales.

Le député de Sherbrooke, sans jouer à la mouche du coche, aura in-

11 décembre
par la PC et l'AP

- 1982: l'Italie rappelle son ambassadeur à Sofia après l'annonce de la découverte d'une «filère bulgare» dans l'enquête sur l'attentat contre Jean-Paul II.
- 1981: le diplomate péruvien Javier Perez de Cuellar est élu secrétaire-général de l'ONU.
- 1974: le Parlement britannique refuse de rétablir la peine de mort pour les terroristes.
- 1972: les astronautes d'Apollo XVII, la dernière mission du programme du même nom, se posent sur la Lune.
- 1941: les États-Unis déclarent la guerre à l'Allemagne nazie et à l'Italie fasciste.
- 1937: l'Italie se retire de la Société des Nations.

SPORTS

Et le sport là-dedans ?

JO MALLÉJAC

Je présume qu'en bon citoyen, conscient de vos devoirs civiques, vous avez suivi avec attention la dernière campagne électorale. Et si l'avenir du sport, quelque peu placé sous l'éclairage de quelques années, vous tient un tant soit peu à cœur, vous avez dû constater comme nous qu'il était loin de constituer une préoccupation pour nos politiciens.

Très franchement suis-je dans les patates ? Car ce n'est qu'après avoir évoqué tous les grands problèmes de l'heure, politiquement rentables, qu'ils se sont décidés... le 26 novembre très exactement (à moins d'une semaine du scrutin), à nous faire part de leurs intentions (ou plutôt de leurs semblants d'intention), en ce qui regarde ce secteur.

Vous me répondez que le fait de s'être manifestés peut garantir leur bonne foi. Mais étant donné que la campagne était parvenue presque à terme, c'était peut-être une façon de nous faire subtilement comprendre que le sport ne constitue pas vraiment une priorité.

Subtile ou pas, qu'on l'approuve ou non, la manœuvre n'a rien de bien nouveau. On pourrait même dire qu'elle s'inscrit dans le cadre habituel du comportement de la politique vis-à-vis du sport, que certains estiment déjà comme privilégié. C'est un phénomène universel. Car quelle que soit la teinte du régime en place ou à venir, le sport a toujours vécu à la remorque de la politique.

Et comment les élus du peuple n'auraient-ils pas la conscience tranquille ? Ils savent pertinemment que dans une bonne démocratie le choix d'une option tient compte à la fois de l'offre et de la demande, (ou si vous préférez de la réaction du corps électoral), et de ce que les futurs éventuels gouvernants considèrent comme l'intérêt général.

En dépit de l'arbitraire des jugements émanant d'une aussi vaste collectivité (plus de quatre millions d'électeurs potentiels inscrits le 2 décembre), force est bien de constater que le corps électoral québécois et l'opinion des gens de chez nous ne situent pas le sport à la place qui serait la sienne du point de vue de l'intérêt commun; ce qui explique l'habituelle indifférence gouvernementale.

Tout cela malheureusement se répercute sur la politique (très floue jusqu'ici), de la formation des cadres, sans lesquels il est impensable de bâtir des structures solides. La plupart de nos entraîneurs, même les rares « piqués » qui ont le Haut Niveau en charge, sont notablement sous-payés dans leurs fonctions à temps partiel à 99%. Comme il leur faut gagner leur croûte malgré tout, ils ont un autre job, plus rémunérateur celui-là.

Conséquence directe de cet état de fait: nombreux sont encore nos athlètes d'élite qui vont chercher fortune ailleurs, aux États notamment. Le Comité Excellence-Québec, qui commence à en avoir ras-le-bol, a récemment fait savoir qu'en 21 mois de fonctionnement il n'avait rien vu bouger au niveau décisionnel. Or parmi les priorités qu'il doit respecter on note qu'il lui faudrait atteindre 30% de représentativité québécoise dans les équipes canadiennes pour les JO de 1992.

Sur le papier c'est formidable ! Pratiquement, réaliser ce tour de force en six ans, avec les moyens humains dont nous disposons pour l'heure, tient tout simplement de la prestidigitation. Voilà en bref pour l'excellence...

Mais comment réagir devant l'inquiétant amenuisement de cette race à part que constitue celle des dirigeants bénévoles ? Ils sont les piliers de voûte de nos cellules d'accueil: les clubs sportifs à but non lucratif, qui végètent lamentablement, doivent faire des prouesses d'ingéniosité pour maintenir l'enthousiasme de leurs jeunes adhérents, principalement dans les disciplines considérées comme « mineures », car elles ne sont pas rentables dans le système actuel. Et là les municipalités « Maltres d'oeuvre » ont du pain sur la planche pour assumer un rôle éducatif, qui devrait primer sur les objectifs de rentabilité.

Faut-il aussi parler de l'influence de ces « dirigeants touche-à-tout » dans la mise en place des structures régionales dont on parle beaucoup, sans que cela ait donné des résultats convaincants. Il serait temps de s'en occuper. Car un pays où la conviction se dégrade devient à l'usage une collectivité de supporters assis dans les gradins, ou de téléspectateurs efforés devant leurs récepteurs.

Nous avons déjà entendu ce refrain.
Mais le sport là-dedans que devient-il ?

Le Tricolore ne compte plus que six francophones

Le Canadien, une sorte de légion étrangère

BERNARD CYR

HARTFORD, Connecticut (PC) — Aux États-Unis et au Canada anglais, on s'étonne du fait que le Canadien de Montréal soit devenu une sorte de légion étrangère.

Nos voisins s'étaient toujours plus à surnommer les joueurs du Canadien les *Flying Frenchmen*, en raison du grand nombre de vedettes d'expression française qui ont fait de cette équipe une dynastie.



Samedi dernier à Toronto, on consacrait la une du cahier des sports du *Globe and Mail* et du *Toronto Star* au Canadien, et on soulignait surtout le fait qu'un Suédois, Mats Naslund, était devenu l'étoile de l'équipe.

On notait aussi que le Canadien ne comptait plus que six francophones, mais sept Américains, deux Suédois et un Tchèque.

On pourrait croire que le pilote Jean Perron — et Jacques Lemaire avant lui — ont rencontré certaines embûches à vouloir incliquer la même stratégie à ces joueurs de cultures différentes.

Ce n'est pas ce que croit Perron. « Le fait d'avoir des joueurs de diverses nationalités ne change par ma façon de coacher, a dit Perron à ce sujet hier. Le coach doit tout simplement essayer d'être juste avec tout le monde. Dans leurs têtes, qu'ils soient anglais, suédois, tchèque, slovaques ou québécois, ils ont tous le même but: ils veulent gagner et savent que pour gagner, il faut travailler fort. D'ailleurs, s'ils sont aujourd'hui dans la Ligue nationale, c'est parce qu'ils ont toujours travaillé plus fort que les joueurs qui les entourent, que ce soit au Québec, en Suède ou aux États-Unis », ajoutait-il.

Perron croit même qu'il s'agit d'un avantage de compter dans sa formation des joueurs de diverses origines.

Selon Perron, le multiculturalisme est ce qui fait la force d'un peuple et aussi celle d'une équipe de hockey.

« Compter des joueurs de différentes cultures est un atout intéressant. Au niveau de la stratégie, chacun a des antécédents différents et tout le monde en profite. Un universitaire américain n'a pas appris à jouer au hockey comme celui qui a fait son



Les Suédois Kjell Dahlin (à gauche) et Mats Naslund sont présentement les deux meilleurs compteurs du Canadien.

apprentissage dans la Ligue junior de l'Ontario ou que celui qui a évolué sous les ordres de Scotty Bowman ou de Toe Blake. Ça élargit les horizons ».

Un chef à l'aise

De par ses expériences passées, Perron dit, par ailleurs, se sentir très à l'aise comme chef de cette « légion ».

« À l'université de Moncton, je dirigeais des Acadiens, des francophones et des anglophones. Ce fut la même chose avec l'équipe olympique, même si la majorité de nos joueurs étaient anglophones. Je ne veux pas m'étendre là-dessus, mais le Canadien anglais des Maritimes, celui du Québec et celui de l'Ouest du Canada n'ont pas nécessairement les mêmes idées ».

Que le Canadien de Montréal soit devenu un lieu de rassemblement de groupes ethniques importe peu aux

partisans, en autant qu'il gagne plus souvent qu'à son tour.

« Et avant que les Européens arrivent à la Ligue nationale, le Canadien gagnait avec un mélange de francophones et d'anglophones », a souligné Perron, en guise de conclusion.

Stéphane Richer, qui devait revenir au jeu ce soir à Hartford, pourrait demeurer inactif deux autres semaines en raison d'une sérieuse entorse à une cheville qui met du

temps à guérir. En fait, la convalescence de Richer durera aussi longtemps qu'il ne sera pas rétabli à 100%. « Ça fait deux fois que je tente un retour au jeu et que j'aggrave cette blessure. Il est maintenant certain que la prochaine fois que je remettrai les patins, je serai complètement rétabli », a déclaré hier Richer, un peu déçu de la tournure des événements.

À moins qu'il ne soit blessé ce matin ou lors de l'exercice d'avant-match, c'est Patrick Roy qui sera devant le filet du Canadien, ce soir à Hartford. Roy devrait aussi se retrouver devant le but, demain à Philadelphie. Par contre, il faut s'attendre à ce que Steve Penney effectue sa rentrée samedi soir au Forum, contre les Black Hawks de Chicago. Penney n'a pas pris part aux sept derniers matches des siens.

En l'absence de Stéphane Richer, le Canadien présentera ce soir la même formation que samedi dernier à Toronto. C'est donc dire que John Kordic sera de nouveau en uniforme.

Doug Jarvis se mesurera au Canadien pour la première fois depuis qu'il est passé des Capitals de Washington aux Whalers, la semaine dernière. Il habite pour l'instant au même hôtel qu'occupe le Canadien à Hartford et il a revu hier ses anciens coéquipiers, Larry Robinson, Bob Gainey et Mario Tremblay. On dit que Jarvis a beaucoup mieux accepté ce dernier échange que celui qu'il avait fait passer aux Capitals en compagnie de Rod Langway, Brian Engblom et Craig Laughlin. Il faut dire que Jarvis ne jouait presque plus à Washington.

Il s'est marqué un total impressionnant de 28 buts lors des deux premiers affrontements Canadien-Whalers, cette saison à Hartford, mais Jean Perron croit que celui de ce soir sera beaucoup plus axé sur la défensive. « Ce ne sera pas une match à sens unique et je suis persuadé que le jeu sera serré », a-t-il dit. Le Canadien l'avait emporté 8-3, le 5 novembre, après avoir été humilié 11-6, le 19 octobre.

EN BREF...

Deux matches de l'Armée rouge à TVA

(PC) — Le réseau privé TVA présentera à la fin du mois deux des matches de la tournée en Amérique du Nord de l'équipe L'Armée rouge, de l'Union soviétique. C'est ce qu'a annoncé hier une porte-parole de Télé-Métropole. Le dimanche 29, à 20 h, ce sera la rencontre avec les Nordiques, au Colisée de Québec; suivra le mardi 31, à 19 h, celle mettant aux prises les Canadiens aux Soviétiques, au Forum de Montréal.

Gretzky remporte le trophée Lou Marsh

TORONTO (PC) — Wayne Gretzky a reçu le trophée Lou Marsh, décerné au meilleur athlète du Canada pour l'année 1985. Le numéro 99 a établi neuf records cette année dans la Ligue nationale, dont celui du plus grand nombre d'assistances en saison régulière avec 135. Agé de 24 ans, Gretzky a également battu le record pour le plus de points au cours des dernières séries éliminatoires, 47. Il a marqué 73 buts et 208 points en saison régulière, ajoutant 17 buts et 30 passes dans les séries de fin de saison, aidant les Oilers à remporter une deuxième Coupe Stanley consécutive. C'est la troisième fois en quatre ans que Gretzky remporte cet honneur, ayant été interrompu par Gaétan Boucher la saison dernière.

Cahill de retour avec les Argonauts

TORONTO (PC) — Leo Cahill serait-il le Billy Martin des Argonauts de Toronto? Congédié deux fois de son poste d'entraîneur-chef, en 1972 et 1978, il est de retour avec l'équipe, cette fois au poste de directeur-gérant. Le président Ralph Sazio a annoncé son engagement hier. Le coloré entraîneur est considéré un excellent recruteur. Il a fait venir avec lui de la défunte Ligue continentale deux quarts-arrière, Tom Wilkinson et Don Jonas, qui ont éventuellement été choisis les meilleurs joueurs au pays.

L'équipe canadienne « négligée »

VANCOUVER (PC) — Si l'on se fie aux déclarations de l'entraîneur-chef Tony Waiters, le Canada a été placé dans une poule de six équipes considérées comme des négligées en vue de la Coupe du Monde de soccer à Mexico en 1986. L'équipe canadienne, qui s'est qualifiée pour la première fois pour le Mondial cette année, sera du même groupe que l'Iraq, la Corée du Sud, l'Algérie, le Maroc et le Danemark. « Cette épithète de « négligée » a été donnée par un attaché de presse de la FIFA, qui riait dans sa barbe, a dit Waiters lors d'une conférence de presse. Avant le dernier tirage des positions et des poules, on essaie toujours de séparer les équipes qui se sont déjà rencontrées dans les rondes éliminatoires.

Le meilleur lanceur du repêchage, estime Murray Cook

Les Expos font l'acquisition de Jeff Parrett

RICHARD MILO

SAN DIEGO (PC) — Les Expos ont complété hier leur formation de 40 joueurs en réclamant un lanceur droitier de 24 ans, Jeff Parrett, lors du repêchage des joueurs non protégés.

Parrett a remporté sept victoires et subi

quatre défaites à Stockton, une filiale de calibre A des Brewers de Milwaukee. Il s'agit d'un lanceur de relève et le directeur général des Expos, Murray Cook, n'a pas écarté la possibilité qu'il commence la prochaine saison à Montréal.

« Nous ne pensions

pas qu'il serait encore disponible. À nos yeux, c'était le meilleur lanceur du repêchage, a-t-il soutenu. Sa balle rapide est meilleure que la moyenne (environ 90 milles à l'heure) et je pense qu'il a des chances d'obtenir un poste », a-t-il ajouté.

Parrett a été le qua-

trième choix du repêchage. Les Expos devaient réclamer au 16e rang mais quatre équipes ont choisi de passer leur tour tandis que huit autres avaient déjà atteint la limite de 40 joueurs.

Les Expos ont déboursé la somme de \$50,000 pour faire l'acquisition de Parrett. S'ils ne retiennent pas ses services à l'issue du camp d'entraînement, les Brewers pourront le rapatrier moyennant la somme de \$25,000.

« C'est un risque qu'il vaut la peine de courir. C'est peu, compte tenu de la somme qu'il en

coûte pour former un joueur des ligues majeures », a expliqué Cook.

Le directeur général a obtenu la liste des joueurs disponibles il y a une dizaine de jours. Il a analysé la situation avec les dépisteurs de l'équipe avant d'arrêter son choix sur Parrett.

« Whitey Lockman l'a fortement recommandé », a-t-il indiqué. Parrett a effectué 45 présences au monticule à Stockton, la saison dernière. Il a retiré 120 frappeurs sur des prises et donné 75 buts sur balles en 127,2 manches.

Au total, huit joueurs ont été réclamés pendant la séance de repê-

chage, soit huit de moins que l'an dernier.

Les Indiens de Cleveland avaient le premier choix et ils ont arrêté leur choix sur un joueur de troisième but de l'organisation des Reds de Cincinnati, Eddie Williams.

Par la suite, les Rangers du Texas ont choisi Scott Patterson, un lanceur droitier des Yankees de New York, puis les Padres de San Diego ont réclamé le joueur de champ intérieur, Leon Roberts. Celui-ci a évolué la saison dernière à Hawaii, une filiale des Pirates de Pittsburgh.

Les Cubs de Chicago ont choisi Bobby Bonilla (Pittsburgh), les Angels de la Californie, Carl Willis (Cincinnati), les Cards de St. Louis, Clint Hurdle (New York). Les Blue Jays de Toronto ont conclu la séance en choisissant Jose DeJesus, un lanceur droitier de l'organisation des Royals de Kansas City.

Le repêchage des joueurs non protégés se poursuivra aujourd'hui. Les Expos se proposent de réclamer entre 15 et 20 joueurs des ligues mineures.

Dick Williams a reconnu hier que les Padres de San Diego sont intéressés aux services d'Andre Dawson. Il s'est cependant demandé si son équipe a les moyens de se payer les services du voltigeur des Expos.

« La question est de savoir ce qu'il faudra-t-il donner en retour, a-t-il dit. Nous n'avons pas l'intention de céder Terry Kennedy à moins d'obtenir un autre receveur dans l'échange », a-t-il ajouté après avoir appris que les Expos recherchent du renfort au monticule et derrière le marbre.

Littéralement assailli par la presse locale, il a indiqué qu'il n'a jamais demandé que les Padres prolongent son contrat d'une saison.

« J'ai dit que j'aimerais obtenir une prolongation mais je n'ai jamais fait la demande à la direction de l'équipe », a-t-il précisé à la presse locale.

HOCKEY

Ligue nationale

Lundi
New Jersey 6, Minnesota 4
Mardi
Boston à Philadelphie
Buffalo à Québec
Toronto à Washington
Pittsburgh à Islanders
Edmonton à St. Louis

Ce soir

Montréal à Hartford
Islanders à Pittsburgh
Rangers à New Jersey
St. Louis à Toronto
Minnesota à Detroit
Edmonton à Chicago
Winnipeg à Vancouver

Jeu de

Québec à Boston
Montréal à Philadelphie
Los Angeles à Calgary
Vendredi
Hartford à Buffalo
Edmonton à Winnipeg
Samedi
Rangers à Boston
Toronto à Minnesota
St. Louis à Islanders
Pittsburgh à Hartford
New Jersey à Québec
Philadelphie à Detroit
Chicago à Montréal
Calgary à Vancouver
Washington à Los Angeles

FOOTBALL

Ligue Nationale

Dimanche
Kansas City 38, Atlanta 10
Cincinnati 50, Dallas 25
N.-Angleterre 23, Detroit 6
Chicago 17, Indianapolis 10
Miami 17, Phil'phie 12
Miami 34, Green Bay 24
St. Louis 28, N.-Orléans 16

Hier
NY Jets 27, Buffalo 7
Seattle 31, Cleveland 13
LA Raiders 17, Denver 14
NY Giants 35, Houston 14
Min'sota 26, Tampa Bay 7
S. Diego 54, Pittsburgh 44
LA Rams 27, Frisco 20

LIGUE NATIONALE

Conférence Américaine

Section Est

	pj	g	p	n	pp	pc	may
N.-ANGLETERRE	14	10	4	0	301	237	.714
JETS NY	14	10	4	0	350	235	.714
MIAMI	14	10	4	0	370	293	.714
INDIANAPOLIS	14	3	11	0	255	347	.214
BUFFALO	14	2	12	0	176	323	.143

Section Centrale

	pj	g	p	n	pp	pc	may
CINCINNATI	14	7	7	0	394	376	.500
CLEVELAND	14	7	7	0	249	236	.500
PITTSBURGH	14	6	8	0	339	303	.429
HOUSTON	14	5	9	0	247	350	.350

Section Ouest

	pj	g	p	n	pp	pc	may
RAIDERS LA	14	10	4	0	325	299	.714
DENVER	14	9	5	0	339	292	.643
SEATTLE	14	8	6	0	243	272	.571
SAN DIEGO	14	7	7	0	413	383	.500
KANSAS CITY	14	5	9	0	286	312	.357

Conférence Nationale

Section Est

	pj	g	p	n	pp	pc	may
DALLAS	14	9	5	0	313	281	.643
GIANTS NY	14	9	5	0	350	245	.643
WASHINGTON	14	8	6	0	243	272	.571
PHILADELPHIE	14	6	8	0	235	255	.429
ST. LOUIS	14	5	9	0	248	341	.357

Section Centrale

	pj	g	p	n	pp	pc	may
CHICAGO	14	13	1	0	400	175	.929
MINNESOTA	14	7	7	0	298	308	.500
DETROIT	14	7	7	0	267	303	.500
GREEN BAY	14	6	8	0	291	315	.429
TAMPA BAY	14	2	12	0	254	397	.143

Section Ouest

	pj	g	p	n	pp	pc	may
RAMS LA	14	10	4	0	288	247	.714
S. FRANCISCO	14	8	6	0	349	228	.571
N.-ORLÉANS	14	5	9	0	265	354	.357
ATLANTA	14	2	12	0	252	429	.143

LIGUE NATIONALE

Division Prince-de-Galles

Section Charles Adams

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
QUÉBEC	26	15	10	1	101	83	31
BOSTON	27	13	9	5	108	95	31
MONTREAL	26	13	10	3	116	99	29
BUFFALO	27	13	12	2	96	84	28
HARTFORD	24	12	12	0	99	99	24

Section Lester Patrick

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
PHILADELPHIE	28	20	8	0	124	82	40
WASHINGTON	26	16	7	3	100	78	35
RANGERS NY	28	13	14	1	101	94	27
ISLANDERS NY	26	10	10	6	95	102	26
NEW JERSEY	26	12	13	1	99	105	25
PITTSBURGH	27	11	13	3	102	95	25

Division Clarence Campbell

Section James Norris

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
ST-LOUIS	25	11	11	3	88	97	25
CHICAGO	26	9	13	4	102	117	22
MINNESOTA	27	7	14	6	102	110	20
DETROIT	26	7	15	4	85	128	18
TORONTO	26	7	16	3	98	119	17

Section Connie Smythe

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
EDMONTON	28	20	4	4	147	103	44
CALGARY	26	15	8	3	116	91	33
VANCOUVER	29	9	17	3	107	125	21
WINNIPEG	29	9	17	3	97	135	21
LOS ANGELES	27	7	16	4	92	136	18

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Lundi
Laval 11, Longueuil 6

Mardi
St-Jean à Hull
Granby à T-Rivières

Jeudi
St-Jean à Hull
Granby à T-Rivières

Vendredi
Verdun à St-Jean
Longueuil à Shawinigan
Hull à Granby

Samedi
T-Rivières à Drum'ville
Laval à Chicoutimi

CLASSEMENT